



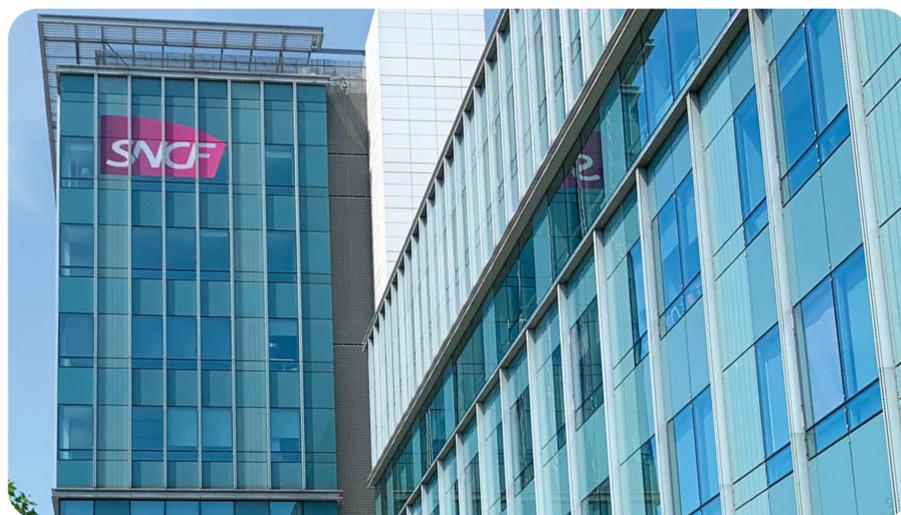
SNCF VOYAGEURS PERSONNEL ROULANT

ASCT & ADC

COMMISSION NATIONALE DE SUIVI & D'ACTION
DE L'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

L'UNSA VOUS DIT TOUT !

Conformément à l'article 57 de l'accord collectif du 14 juin 2016 sur l'organisation du temps de travail, une commission de suivi et d'action s'est réunie le 10 avril dernier avec la direction de la SNCF et les organisations syndicales signataires de l'accord (l'UNSA et la CFDT).



LES DEUX POINTS CLÉS ABORDÉS

#1 Le respect de l'accord

d'entreprise du 14 juin 2016 et du GRH 00677, notamment concernant les règles applicables aux agents en roulement et en service facultatif, les délais de prévenance, la communication de la programmation, les modifications de roulement, le versement de l'indemnité de modification de commande (IMC), le temps de trajet vers les locaux de coupure et le respect des règles de commande du personnel.

#2 Les préoccupations de

l'UNSA concernant la limitation des modifications de roulement, la traçabilité du versement de l'IMC et des commandes pour les agents en service facultatif, ainsi que la révision des temps de parcours vers les locaux de coupure et les lieux de repos hors résidence (RHR). ...



CETTE COMMISSION A EU
POUR OBJECTIF D'ASSURER
LE SUIVI DE L'ACCORD ET
D'IDENTIFIER LES DIFFICULTÉS
DE MISE EN ŒUVRE.



UNSA-FERROVIAIRE



L'UNSA RESTE
ENGAGÉE POUR
L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET
LE RESPECT
DES DROITS DES
AGENTS.

EN DÉTAIL QUELLES DÉCISIONS & QUELS ENGAGEMENTS ?

- **Mise en place** d'un audit externe et indépendant pour évaluer la mise en œuvre de l'accord.
- **Création** de groupes de travail paritaires (ADC et ASCT) fin avril 2025 pour définir les points à auditer et les axes de travail.
- **Diffusion** d'une note de cadrage aux bureaux de commande du personnel roulant.
- **Plan d'action** à l'automne 2025 à la suite des conclusions de l'audit.
- **Rappel réglementaire** de chaque point de l'ordre du jour intégré en annexe 1 et diffusion au sein de SNCF Voyageurs.
- **Accompagnement** de la diffusion du relevé de décisions par un courrier de la DRH et un *tchat* à destination des acteurs opérationnels.
- **Maintien** des réunions de la commission de suivi (deux fois par an).



BON À SAVOIR SUR QUOI L'UNSA A-T-ELLE INSISTÉ ?

- #1 La nécessité de limiter** les modifications de roulement pour garantir un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle.
- #2 L'importance de la traçabilité** du versement de l'IMC et des commandes pour les agents en service facultatif.
- #3 La révision des temps de parcours** vers les locaux de coupure et les lieux de RHR pour assurer le respect du temps de travail.



VOTRE SOUTIEN
EST ESSENTIEL
POUR FAIRE
ENTENDRE NOS
VOIX ET OBTENIR
DE NOUVELLES
AVANCÉES.
ENSEMBLE, SOYONS
PLUS FORTS
POUR DÉFENDRE
NOS DROITS ET
AMÉLIORER NOS
CONDITIONS DE
TRAVAIL. N'HÉSITEZ
PAS À NOUS
CONTACTER POUR
TOUTE QUESTION.



L'UNSA, plus que
jamais à vos côtés !
Rejoignez-nous !



UNSA-FERROVIAIRE